

Séminaire régional 2022

Agir à l'échelle territoriale pour lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité

Sous-thème : Rapprocher les acteurs de leur alimentation

Mots-clés:

inclusion, pouvoir d'agir, convivialité, accessibilité alimentaire, partenariat, rencontres

Territoire : Région Auvergne-Rhône-Alpes

Coût du projet :

co-financement d'un contrat à hauteur de 50 % estimé à 300 € pour un an (à multiplier par le nombre de contrats à cofinancer) - Hors temps d'ingénierie de projet

Sources de financement : subventions publiques (dont PNA), fonds privés (fondations et mutuelles)

Dates du projet :

lancement en 2019

Contact:

Bénédicte Pelloux-Prayer, animation@amapaura.org

Contrats solidaires en AMAP

Permettre à chacun.e, quel que soit son budget, d'intégrer une AMAP et sa vie associative, grâce à un partenariat entre AMAP et structures sociales et moyennant un tarif cofinancé.

Contexte et objectifs visés

Conditions d'émergence, éléments de diagnostic :

- Sentiment d'urgence partagé lors des différents moments de vie associative au sein du réseau pour que la transition écologique soit aussi sociale
- Constat partagé sur l'inaccessibilité économique de certaines AMAP pour certains publics
- Volonté d'agir de la part de plusieurs AMAP d'Auvergne-Rhône-Alpes avec des actions déjà menées pour répondre à cette problématique (don de paniers...)
- En Isère : interpellation de la CAF et de la MSA pendant le premier confinement pour activer des contrats solidaires au sein des AMAP

Objectifs opérationnels :

- Formation des bénévoles en AMAP sur les questions de précarité et accessibilité alimentaire
- Mise en place de partenariats entre AMAP et structures sociales de leurs territoires (centre social, MJC, association caritative...)
- Inclusion dans la durée dans des AMAP de personnes à petits budgets accompagnées par le partenaire social
- Accompagnement à la création d'AMAP sur des territoires sans AMAP, avec tarifs subventionnés pour certains contrats

Présentation résumée

Depuis 2019-2020, les réseaux d'AMAP (AuRA et isérois), accompagnent les AMAP de leurs territoires à devenir plus accessibles en construisant un partenariat local avec un acteur social de leur territoire. L'acteur social fait alors le lien avec les personnes en situation de précarité intéressées pour entrer en AMAP et expérimenter un contrat subventionné. L'AMAP les accueille comme tout autre AMAPien.ne et les intègre à sa vie associative.

Des bilans sont réalisés à chaque fin de contrat - entre les personnes ayant intégré l'AMAP, l'AMAP et l'acteur social - afin de construire les suites : renouvellement du contrat ? Ajustement de la participation financière de la personne ? ...

Le subventionnement des contrats (à hauteur de 25 à 75 % du tarif de base) intervient grâce à une recherche de fonds des parties prenantes (AMAP, partenaire social, réseau d'AMAP). Sur certains territoires (Isère, Savoie et Haute-Savoie), ce chantier s'est renforcé par la mise en place de l'action « paniers solidaires de la CAF/MSA », qui consiste à cofinancer des contrats en AMAP pour des ménages ayant un QF inférieur à 800 ou 900. Ce dispositif consolide et pérennise l'action, en apportant un budget stable et en déchargeant l'équipe projet (parfois entièrement bénévole) de la recherche de fonds.















Fiche

d'expérience



Résultats

- 18 AMAP existantes ont mis en place des contrats solidaires et quatre nouveaux partenariats sont en en cours de formalisation.
- Deux AMAP ont été créées pour répondre au besoin d'accessibilité géographique, avec des contrats solidaires mis en place dès la création. A noter aussi deux projets de création d'AMAP solidaires qui n'ont pas abouti (précipitation du projet, manque de portage chez un des partenaires, manque de mobilisation du public, périodes de couvre-feu et confinement qui ont bloqué les activités conviviales).
- Au total quelque 120 ménages sont entrés en AMAP par le biais des contrats solidaires.
- Une enquête qualitative réalisée auprès de plusieurs AMAP et de nouvelles familles fait remonter des retours très positifs et encourageants pour continuer l'action.
- Retour de terrain : turnover fort en début de projet, puis stabilisation avec des ménages qui trouvent leur place dans l'AMAP.
- Mobilisation de nouvelles AMAP chaque année pour intégrer le projet.

Points d'intérêts

- Participation financière des ménages à hauteur de leurs moyens (pas de gratuité) et qui peut évoluer au fil des contrats.
- Double solidarité instaurée : en s'engageant dans la durée et en payant une partie des contrats, les personnes participent au maintien des fermes.
- Participation des personnes à la vie associative et au fonctionnement de l'AMAP (permanences de livraison, assemblées générales...).
- Inclusion des personnes à l'AMAP dans la durée (contrats de 6 mois ou 1 an à renouveler autant que possible).
- Coopération forte entre un acteur associatif tourné vers l'agriculture et un acteur du monde social : deux mondes qui se rencontrent.

Enseignements

- Un sujet mobilisateur et considéré comme essentiel au sein du réseau des AMAP avec des retours encourageants des personnes entrées en AMAP par le biais des contrats solidaires et qui reconduisent leurs contrats.
- Des synergies fortes qui s'installent entre AMAP et acteur social dans les territoires avec une répartition des tâches selon les compétences de chaque structure.
- Le constat de solidarités interpersonnelles qui augmentent entre habitant.e.s d'un même territoire.
- La relation interpersonnelle entre des AMAPien.ne.s référent.e.s et des nouvelles familles est essentielle pour la relation de confiance et la convivialité. Il importe d'accompagner des personnes volontaires (ne pas imposer : s'approvisionner en AMAP ne correspond pas à tout le monde) et d'accepter un inévitable turnover au début de l'expérimentation.
- La nécessité d'anticiper les changements des référents, véritables moteurs et porteurs du projet, tant au sein des AMAP que des structures sociales pour maintenir les dynamiques initiées.
- Un temps important à investir tant au niveau de la tête de réseau régionale qu'au sein des AMAP sur la recherche du « bon » partenaire social ; la recherche et la pérennisation des financements ; le montage du projet et le suivi des personnes.
- Plusieurs formes de précarité existent. Le modèle AMAP ne peut pas être une solution alimentaire pour des personnes ne bénéficiant pas d'un logement stable et d'une cuisine.

